



PIPISTRELLE COMMUNE



25/04/2017 - **LPO ISÈRE** - Chauves-souris

COMMENT IDENTIFIER CETTE ESPÈCE ?

La pipistrelle commune est une des plus petites chauves-souris d'Europe : grande de 4 à 5 cm et ne pesant que 5 à 8 g. Elle est très proche physiquement des autres pipistrelles du département, ne s'en différenciant que par des critères subtiles nécessitant une manipulation (denture, mesures...).

RÉPARTITION DE L'ESPÈCE EN ISÈRE

En Isère, la pipistrelle commune se retrouve partout, en général à une altitude en dessous de 1000 mètres, même si elle peut transiter par des secteurs de haute altitude.

ÉCOLOGIE LOCALE

La pipistrelle commune exploite tous les types de milieux, de la plaine à la montagne, en milieux ouverts ou forestiers. Elle est connue pour largement utiliser les milieux anthropisés (villes, parcs urbains...) où elle est souvent observée en action de chasse sous les lampadaires.

Très éclectique dans le choix de ses gîtes, la pipistrelle commune occupe en été des gîtes variés (bâti, cavités d'arbres, anfractuosités en falaise...). En hiver, elle se rencontre aussi dans les milieux souterrains.

PHÉNOLOGIE – VARIATIONS LIÉES AUX SAISONS

Comme toutes les chauves-souris, c'est en été que la pipistrelle commune est la plus détectée.

L'hivernage se termine habituellement à la fin du mois de mars, même si certains individus se réveillent en hiver au profit de périodes plus clémentes. L'activité est maximale entre avril et octobre (période de reproduction) et les naissances se concentrent autour du mois de juin.

ACTIONS FAVORABLES À L'ESPÈCE

Les gîtes de la pipistrelle commune sont en très grande majorité liés aux activités humaines : dans les bâtiments, les ponts, les mines... Les colonies les plus importantes connues en Isère (plus d'une centaine d'individus) sont dans des combles de bâtiments.

La restauration de vieux bâtiments peut constituer une source de perturbation notable pour les colonies de parturition, en condamnant les divers accès au gîte. Par ailleurs, des conflits de cohabitation peuvent exister avec les propriétaires des bâtiments. Une information favorise en général une meilleure appropriation de cette chauve-souris permettant de mieux protéger les gîtes bâtis.

La pose de gîtes artificiels (« nichoirs ») peut être un moyen judicieux pour pérenniser des colonies.

COMMENTAIRE DE L'AUTEUR

Malgré les connaissances relativement approfondies sur cette espèce, cette fiche est perfectible, n'hésitez pas à en proposer vous-même des compléments ! Vous pouvez tout à fait reprendre des informations de cette fiche-ci. Merci.

LIENS

- **Fiche INPN de la pipistrelle commune** (https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60479) [1]